

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°297_2025DP

Actualisation d'anciens prix et fixation des prix des nouveaux articles mis en vente
dans la boutique du musée de l'Archéosite de Montans

Le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 février 2025 et du 10 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération et notamment leur article 6.2.3 Compétences en matière d'équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu la délégation au président mentionnée au 17° alinéa du tableau annexé à la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217_2020 du 14 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil de communauté au Bureau et au président,

Considérant le besoin d'actualiser d'anciens prix et de fixer les prix des nouveaux articles vendus à la boutique de l'Archéosite / Centre Archéologique de Montans,

Considérant la présentation en Commission Attractivité du territoire du 27 juin 2025,

DECIDE

Article 1

Les nouveaux prix unitaires des articles présentés à la vente de la boutique du musée de l'Archéosite de Montans listés ci-dessous sont fixés, à compter du 1^{er} septembre 2025, comme suit :

Livres et éditions

- Catalogue d'exposition autour du torque de Montans, édité par la Communauté d'Agglomération (dont 50 exemplaires sont réservés pour le don)
Prix public : 18 €
- Hors-série Connaissance des Arts « Le geste retrouvé – Reconstitution du torque celte de Montans » : 11.90 €
- Fiches de randonnées « Le sentier de la sigillée à Montans » : 0.50 € l'unité
- « Un dieu sur deux est une déesse » Edition Nathan
Prix public 17.95 €
- « Les gaulois – Vérités et légendes » Edition Perrin
Prix public 13€
- « Les gaulois » Edition Quelle histoire
Prix public 13,95€
- « La cuisine gauloise continue-Nouvelle version Edition Bleu Autan »
Prix public 20€
- « Les Gaulois expliqués à ma fille » Edition Du Seuil
Prix public 9€

Produits expo torque de Montans

- Bracelet gaulois / romain torsadé ou lisse : 7 €
- Bague : 6 €
- Collier « Par Bélénos » 7€
- Torque simple « Par Bélénos » : 12 €
- Kit collier à fabriquer : 15 €

Papeterie :

- Bloc-notes 4€
- Cahier 5€

Article 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le Trésorier du service de gestion comptable de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Técou, le 01 SEP. 2025



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 01 SEP. 2025

Et publication - mise en ligne le 01 SEP. 2025 et/ou notification le